



Les plans en présence de classes de parties affectées

Durée: 7.00 heures

Distanciel

La formation est destinée tant aux praticiens n'ayant pas encore eu l'occasion de traiter des classes de parties affectées qu'aux avertis qui souhaitent revenir sur des questions posées par leur pratique. La formation abordera autant que possible les questions posées sous un angle pratique avec l'analyse de précédents

La formation à distance se réalisera en 2 modules (de 3h30 chacun) sur 2 jours consécutifs.

A la fin de chaque module, les participants devront impérativement répondre au quiz accessible sur l'extranet de la formation (1 module = 1 quiz).

Attention : le certificat de réalisation ne peut être remis au participant qu'à la condition qu'il ait répondu aux 2 quiz. Ce certificat est nécessaire pour demander la prise en charge des frais pédagogiques par le FIFPL et par l'OPCO

Profils des stagiaires

- administrateurs et mandataires judiciaires
- salariés des études des AJMJ
- autres professionnels

Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- Maîtriser la nouvelle logique qui régit les plans avec classes de parties affectées
- Se familiariser avec les règles techniques des plans avec classes de parties affectées
- Mesurer la portée du contrôle exercé par le tribunal lors d'un recours ou pour arrêter le plan

Contenu de la formation

- 1ere classe virtuelle durée totale 3h30
- I) Le domaine d'application des plans avec classes de parties affectées (1h30)
 - Tour de table: présentation de l'intervenant, identification des besoins, rappel des objectifs
 - A Présentation des objectifs de la réforme du 15 septembre 2021
 - B La constitution obligatoire de classes de parties affectées
 - C Le choix de solliciter la constitution de classes de parties affectées
 - D Combien de temps faut-il pour un plan avec classes de parties affectées ?
 - E Faut-il un projet de plan pour constituer des classes de parties affectées ?

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- 🗡️ Activité pédagogique: cas pratiques (10 mn)
- II) Les règles de constitution des classes de parties affectées (1h30)
 - A Les classes de parties affectées obligatoires
 - B Les choix de l'administrateur judiciaire
 - C Les incertitudes
 - D Modalités de répartition en classes et calcul des voix
 - E Les contestations possibles
 - 🗡️ Activité pédagogique: échanges sur les dossiers (15mn)
 - 🗡️ quiz (5 mn)
- 2ème classe virtuelle durée totale 3h30
- III) La présentation du plan et le vote des classes de parties affectées (1h30)
 - A Convocation des classes de parties affectées
 - B Vote des classes
 - C L'issue des votes et les scénarios possibles
 - D Les contestations possibles
 - 🗡️ Activité pédagogique: mises en situation pratique (10 mn)
- IV) Les points de contrôle du tribunal selon chaque scénario possible (1h30)
 - A Le projet de plan est adopté par toutes les classes
 - B Le projet de plan est adopté par une majorité de classes
 - C Le projet de plan est adopté par au moins une classe « dans la valeur »
 - 🗡️ Activité pédagogique: analyse de l'impact des dernières décisions judiciaires (15 mn)
 - 🗡️ quiz (5 mn)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Laura Sautonie-Laguionie,
Professeur agrégé

Nicolas Partouche
Avocat associé

Moyens pédagogiques et techniques

- Assistance pédagogique par un membre de l'équipe du centre de formation tout le long de la formation joignable par téléphone (01 79 97 71 29) ou par mail centreformation@cnaismj.fr à tout moment, et joignable via le chat de la plateforme zoom lors de la formation à distance
- Remise du mode d'emploi de la classe virtuelle par mail dans la semaine précédent la session
- Livret d'accueil disponible sur l'extranet de la formation
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation à distance (classe virtuelle via la plateforme zoom)

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Supports de formation projetés par le formateur.
- Intervention orale
- Echanges interactifs avec les participants
- Mise en situation pratique
- Mise à disposition sur l'extranet du participant de tous les documents liés à la formation (expiration de l'accès à l'extranet : un mois à compter du début de la formation)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargement numérique au début de chaque module)
- activités pédagogiques avec leurs durées moyennes prévues dans le déroulé pédagogique de la formation
- la formation étant scindée en 2 modules, à l'issue de chaque module réalisation d'un quiz
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

Classe virtuelle

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnajmj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

satisfaction des participants à l'issue de la formation 2025 : 9,5/10

satisfaction des financeurs de l'action de formation 2025 : 9,6/10

MAJ du programme: **V2 29/12/2025**